

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

RÉFORMER LE MODE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARIS ET DES
CONSEILS MUNICIPAUX DE LYON ET MARSEILLE - (N° 451)

AMENDEMENT

N° CL1

présenté par

Mme Dupont, M. Bolo, Mme Dubré-Chirat, M. Gernigon, Mme Saint-Paul et M. Masségia

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.